

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 46 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :

AUX BUREAUX DU JOURNAL

A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

M. Guérin, ministre de la Justice, au moment où le général Mercier eut connaissance de la trahison de Dreyfus, a fait d'intéressantes déclarations sur les circonstances de cet événement et le rôle qu'il y joua. Il affirme qu'il ne fut jamais question entre le ministre de la Guerre et lui de pièces secrètes.

Le colonel Picquart a été autorisé à recevoir au Mont-Valérien la visite de sa sœur.

Les témoins cités par Zola qui appartiennent à des ambassades étrangères demanderont à bénéficier de l'immunité diplomatique.

La commission de la Chambre des députés chargée des pétitions des femmes françaises demandant une fête nationale de Jeanne d'Arc a chargé M. de Mahy de faire un rapport favorable.

Nous publions ce rapport qui demande instamment à la Chambre, avant de se séparer, de déclarer la fête de Jeanne d'Arc fête nationale.

La commission des chemins de fer, après avoir entendu M. Fleury-Ravarin, s'est déclarée favorable à l'exécution à deux voies de la nouvelle ligne de Paray-le-Monial à Givors.

Nous publions d'après l'« Officiel » une longue liste de médailles d'honneur décernées par le ministre du commerce à des ouvriers ayant plus de trente ans de séjour dans des manufactures.

Dimanche 30 Janvier

la FRANCE LIBRE commencera la publication de :

Fonctionnaires et Boyards

Par le Prince J. LUBOMIRSKI

Fonctionnaires et Boyards du à la plume d'un grand littérateur de la Russie moderne est une remarquable et passionnante étude des mœurs du peuple slave.

La partie dramatique de cette œuvre, d'un puissant intérêt s'appuie sur les événements historiques qui ont ébranlé le trône des Césars dans la première moitié du siècle sous le grand règne de Nicolas I^{er}. L'action se déroule à travers les divers complots qui ont suivi la naissance de l'esprit révolutionnaire nihiliste en Russie et se poursuit au fond des steppes sibériennes, muets témoins de tant de souffrances imméritées et de tant de saintes douleurs.

Fonctionnaires et Boyards est une œuvre qui ont été le plus grand succès à l'étranger. Après avoir soulevé en Russie un grand mouvement d'intérêt et d'admiration, l'ouvrage du prince Lubomirski, traduit dans toutes les langues a eu dans toutes les littératures une vogue considérable.

Faut-il en rire?...

Henri Rochefort, qui, depuis quelque temps mène une campagne si énergique contre le syndicat de trahison, avait, hier, retrouvé sa verve gouailleuse, et son article sur Zola et ses témoins contient quelques traits rappelant la bonne manière du spirituel et fantasiste boulevardier. Zola convoquant toutes les têtes couronnées à venir témoigner de la véracité de ses affirmations, et la Mouquette muée en Phryné devant l'Aréopage, cela serait un thème suffisant à la charpente d'un joyeux vaudeville.

Si, en dehors de l'article de l'Intransigeant, vous avez lu les quelques lignes de Pug dans la Fronde ou notre confrère en jupons — en ménage économe — s'épouvante des frais énormes auxquels s'expose le « courageux Zola » pour ses seules citations à témoins, toutes sur papier timbré, ma chère! vous pourriez vous rendre compte que, même en les plus tristes circonstances, au cours des événements les plus douloureux, la gaieté française reprend ses droits.

Et si nous étions réellement chez nous, entre vieux français à l'esprit

clair et dégagé des influences extérieures, Zola le vénitien, et Reinach le hambourgeois ne tiendraient pas vingt-quatre heures devant l'éclat de rire que soulèverait aux quatre coins de la France leurs funambulesques prétentions.

Malheureusement, notre pays a perdu la liberté de ses allures, et nos gouvernants avant de rire, avant de parler et surtout avant d'agir, regardent vers l'Est, paraissant attendre l'autorisation d'un maître.

Devant cette attitude humiliée, les hommes de l'opposition et les membres du syndicat Dreyfus, qu'ils soient socialistes, anarchistes ou simplement dreyfusards s'en vont criant dans leurs réunions publiques ou écrivant dans leurs journaux : « A quoi servent nos armées permanentes ; pourquoi tous ces milliards consacrés à la reconstitution de notre armement et à la défense de nos frontières ? A quoi bon l'alliance franco-russe, si le gouvernement français n'est pas libre de ses actes et de ses déclarations ? »

Et ce sont ces mêmes hommes qui préchent la fraternité des peuples, l'abaissement des frontières, l'abolition des armées ; qui préconisent l'insoumission et l'indiscipline du conscrit, outragent ses chefs et vilipendent les juges des conseils de guerre.

Ils démoralisent la nation armée, lui enlevant toute confiance en la capacité de ses généraux et en la qualité de ses armes ; puis lorsqu'ils ont faussé, diminué cet instrument de la défense nationale, garantie de l'intégrité de notre sol, lorsqu'ils ont facilité toutes les trahisons, provoqué les désertions, insufflé partout l'esprit de défiance et d'insubordination, ils se retournent superbement et indignés. « Nos ministres ont donc peur ? et nos canons et l'alliance, à quoi servent-ils donc ? »

Supposez que les partisans de la lumière à tout prix arrivent à leur but et que le gouvernement soit acculé à des révélations imprudentes et dangereuses.

Supposez que la guerre éclate, entendez-vous ces voix saluant nos premiers revers : « Nous sommes trahis ! nos chefs sont tous vendus ! et reconnaissez-vous ces hommes précipitant les retraites en déroute et les moindres échecs en désastres ? »

Ce sont les mêmes qui, avec Zola, crient aujourd'hui : « Nous voulons toute la lumière, ne sommes-nous pas maîtres chez nous, avez-vous peur ? »

Et inconsciemment, nous voulons la croire, ils demandent cette lumière à ceux que leur imprudente folie nous expose à combattre demain ; ils se félicitent des déclarations, conformes à leurs désirs, faites par l'Allemand de Bülow, ne voulant pas se rappeler que son maître en diplomatie fut Bismarck le fourbe de génie, Bismarck le falsificateur de la dépêche d'Éms !

Puis, lorsque quelques milliers de « soldats de jésuiterie » se seront fait trouer la peau, lorsqu'aura coulé partout le sang des « petits crevés ou des patriotes », ces individus, toujours les mêmes, sortiront de quelque trou, où ils s'étaient terrés, — par respect pour leurs convictions, sinon pour la vie d'autrui, — organiseront des réunions, fonderont des journaux, où ils diront l'horreur des guerres bourgeoises, de ces monstrueuses tueries, où « les fils du prolétaire, les enfants du paysan servent de chair à canon, pour la plus grande gloire des tyrans ! »

Et d'autres Sébastien Faure tonneront contre le huis-clos et dénonceront les crimes de Dieu ; et d'autres Zola — si le monde les peut supporter — recueilliront des documents pour une nouvelle Débauche.

Rire de Zola, rire de Reinach c'est bien tentant ! mais hâtons-nous d'en rire ; car de l'autre côté du Rhin, on ne rit plus et je vois mal M. Gérault-Richard en généralissime, pas plus que je n'ai confiance en M. Jaurès comme chef d'état-major général.

G. TOURNIER.

La FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE est envoyée gratuitement à tous les abonnés de la FRANCE LIBRE Quotidienne d'un mois Six Mois.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

Informations

CONSEIL DE CABINET

Paris. — Le conseil de cabinet tenu ce matin sous la présidence de M. Méline, s'est occupé des affaires courantes.

Le contre-amiral Richard est nommé membre du conseil des travaux de la marine.

CANDIDAT RES

Paris. — M. Denys Cochin, député de la circonscription de Paris : Europe-Madeleine, aura pour concurrent M. Allou, avocat.

D'autre part on nous annonce que M. Lerolle, conseiller municipal de Paris, se présente dans le quartier du Gros-Cailillon comme candidat catholique.

M. le comte d'Alsace se représente à Neuchâtel ; on ne lui connaît pas de concurrent.

M. Simon, dit Lockroy, ne se représente pas dans la 2^e circonscription du 5^e arrondissement de Paris. Le candidat juit sera M. Elie May.

LA COMMISSION DES DOUANES

La commission des douanes a examiné le projet de loi relatif aux porcs, charcuteries et salaisons. Elle a nommé rapporteur M. Leguad, avec mission de conclure à l'adoption du projet de loi. La commission entrera prochainement le ministre de l'Agriculture.

UN MOT DU COMTE BADENI

Paris. — M. Lefèvre Pontalis, membre de l'Institut, a donné hier un dîner en l'honneur du comte Badeni.

Parmi les convives se trouvaient : MM. Hanotaux, Decrais, Deschanel, de Myn, etc., etc.

Amené à parler des incidents qui se sont produits samedi au Palais Bourbon, M. Badeni a répondu :

« La Chambre des Députés m'a étonné par sa sagesse. »

Pour comprendre la portée de cette remarque, il faut se souvenir qu'au Reichsrath autrichien, les scènes de pugilat durent huit jours.

RUBANS VIOLETS

Paris. — Les décrets portant promotion d'officiers d'Académie et de l'Instruction publique ont été signés hier.

Ils paraîtront à l'Officiel samedi ou dimanche.

LE BARON DE MOHRENHHEIM

M. le baron de Mohrenheim se présentera demain dans l'après-midi, en audience privée, ses lettres de rappel au président de la République.

L'ancien ambassadeur de Russie et Mme la baronne de Mohrenheim partiront d'ici ou dans quelques jours pour Pau, d'où ils ne reviendront qu'au mois de mars.

MANŒUVRE RADICALE

Paris. — Le gouvernement pressé de terminer la discussion du budget, a demandé et obtenu, comme on le sait, que la Chambre siège le matin à partir d'aujourd'hui.

Or, il s'est produit au moment du vote un fait significatif : les chefs du parti radical, si pressés de faire voter le budget quand ils étaient au pouvoir, se sont presque tous prononcés contre la mesure proposée par le cabinet.

Leur malice est couverte de fil blanc ; ils pensaient empêcher ainsi le vote du budget et comptaient reprocher ensuite au gouvernement les retards qu'ils auraient fortement contribué à faire naître. La Chambre, heureusement, ne s'y est pas laissée prendre.

On voit par là que l'intérêt public est le moindre souci des radicaux et ils le montrent bien.

Fête nationale de Jeanne d'Arc

Paris. — On sait que la Chambre a été saisie de très nombreuses pétitions de femmes françaises qui prient la Chambre de voter la proposition, déjà adoptée par le Sénat qui institue une fête nationale de Jeanne d'Arc.

M. de Mahy a été chargé par la trente-et-unième commission de faire sur un certain nombre de ces pétitions un rapport favorable. Le rapport est ainsi conçu :

La 31^e commission en recevant la nouvelle pétition dont l'examen lui a été confié, concernant la fête de Jeanne d'Arc ne peut s'empêcher de remarquer l'admirable persévérance avec laquelle les femmes de France poursuivent la réalisation de leur vœu ; nulle réponse plus noble ne pouvait être faite au reproche adressé à notre nation de manquer d'esprit de suite ; elles ne cessent de demander à la Chambre très respectueusement, de vouloir bien rattacher la vote favorable émis par le Sénat (séance du 8 juin 1894) au sujet d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Il semble évident à la 31^e section, comme aux 2^e et 25^e, précédemment chargées de l'examen de pétitions extrêmement nombreuses ayant le même objet, que le grand mouvement d'opinion qui s'est produit dans le pays et qui se manifeste avec une suite si remarquable depuis plusieurs années par la publication d'ouvrages spéciaux et par l'envoi continu de pétitions émanées d'un très grand nombre de points du territoire dans tous nos départements et couvertes de milliers de signatures appartenant à toutes les confessions religieuses, à toutes les opinions politiques et philosophiques, à tous les cultes, à tous les pays, à tous les milieux, à toutes les conditions, à toutes les classes de la société ; c'est bien l'expression du sentiment national.

Il est d'ailleurs à remarquer que l'initiative de la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme donnant satisfaction aux vœux du pays, appartient à la Chambre des députés ainsi qu'en témoigne une proposition de loi présentée le 30 juin 1894 par notre honorable collègue Joseph Fabre avec l'adhésion de 229 députés de toutes nuances (en grande majorité républicains), que cette même proposition reprise au Sénat par son auteur et signée de 128 membres de la haute assemblée (en grande majorité républicains) que la Chambre des députés a été régulièrement saisie du texte adopté par le Sénat et dont la teneur suit :

« Article premier. — La République française célébrera annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

« Art. 2. — Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

« Art. 3. — Il sera élevé en l'honneur de Jeanne d'Arc sur la place de Rouen un obélisque à l'effigie d'une jeune fille en robe de vierge, surmonté d'une croix en sautoir, sur laquelle sera gravée l'inscription : « A Jeanne d'Arc, la France reconnaissante ! »

En conséquence, la 31^e commission des pétitions (la dernière peut-être à qui incombera de soumettre à la Chambre un avis sur le projet de loi) a le plus grand honneur de la législature va terminer ses travaux) vous demande très respectueusement la permission de recommander à votre sollicitude la ratification de cette loi. Suprême hommage de la Chambre à la plus noble, la plus glorieuse, la plus héroïque, la plus dévouée enfant de notre race, et qui paya de son martyre, le salut de la nation, préparé et assuré, par son génie politique autant que par ses victoires !

Les très nombreuses pétitions des femmes françaises, déposées par les députés, en y joignant celles adressées directement au secrétariat général de la présidence de la Chambre forment plus de cent dossiers et intéressent tous les départements.

LE SCANDALE DREYFUS

Interview d'un ancien ministre

Paris. — Un de nos confrères a interviewé M. Guérin, ex-ministre de la justice, qui, comme on sait, figure parmi les anciens ministres du cabinet Dupuy, cités par M. Zola. M. Guérin n'a pas encore reçu son assignation. Il a déclaré qu'il conformera sa conduite à celle de ses anciens collègues du cabinet, mais il demande, dès à présent, si ses collègues et lui ne doivent pas se considérer liés par le secret professionnel et si leur est permis de raconter publiquement ce qui se passa dans le conseil des ministres.

Sur son rôle comme garde des sceaux dans l'affaire Dreyfus, M. Guérin a raconté qu'avec M. Dupuy il avait été le seul ministre que le général Mercier mit au courant de l'affaire Dreyfus à ses débuts.

A la suite d'un conseil de cabinet tenu au ministère de l'Intérieur, raconte M. Guérin, le général Mercier me fit appeler chez le président du conseil.

Nous étions à peine tous les trois réunis dans le cabinet de M. Dupuy que le général nous exprima la douleur de conviction qu'il avait acquise que des documents très importants touchant la défense nationale avaient été communiqués par un officier d'état-major à une puissance étrangère. Il nous nomma l'officier sur lequel pesaient toutes les soupçons : le capitaine Lebrun Renaud, dit le capitaine Dreyfus. M. Guérin, ex-ministre de la guerre, le foudroya d'abord sur la nature des documents dont seul Dreyfus pouvait avoir eu connaissance. Ils se trouvaient, nous dit notre collègue, enfermés au quatrième bureau auquel l'officier était attaché et seul, après une enquête approfondie, il avait pu les communiquer.

De plus, le général nous dit avoir fait examiner par des experts l'écriture de la lettre qui accompagnait l'envoi de ces documents et le résultat de l'expertise avait été que la lettre était d'écriture de l'officier de Dreyfus. Enfin notre collègue nous raconta la scène que nous connaissons de la dictée du fameux bordereau.

Quand le général Mercier eut fait ce récit, il se tourna vers moi et dit : « J'ai vu, cher collègue, à raconter ces faits devant vous pour vous demander conseil. Je désire ne pas m'en rapporter aux éléments de preuve déjà trop probants réunis contre cet officier. J'ai besoin de vous pour que vous me donniez un contre-expert de façon à ce que je puisse faire la lumière complète sur l'authenticité de cette pièce importante. »

Je m'empressai de faire appeler à mon cabinet M. Baudouin, président du tribunal civil de Seine, qui m'indiqua M. Benoit. Le ministre de la guerre pour éclairer tout à fait notre religion nous raconta que c'était par l'intermédiaire d'un de ses agents qu'il avait reçu communication de cette pièce, ajoutant-il, dans une corbeille.

« D'ailleurs, les ministres, nous dit M. Guérin, ne fut mis au courant des phases de l'affaire qu'après l'arrestation du coupable.

« Avez-vous eu connaissance, monsieur le ministre, d'une autre pièce incriminant Dreyfus en dehors du bordereau et des charges qui pèsent sur lui ? »

« Non, jamais. On a parlé de pièces secrètes. Je puis vous dire qu'aucun de mes collègues n'a été mis au courant de cette communication, — s'il est vrai qu'elle ait eu lieu. — Les pièces secrètes, une seule chose me frappa : pourquoi n'a-t-on pas démenti hautement le fait d'une communication secrète de pièces, qui aurait en effet constitué un huis-clos dans le huis-clos. Si les partisans de la révision du procès Dreyfus, au lieu de s'en prendre aux chefs de notre armée et de déchaîner contre eux l'opinion du pays, étaient restés sur le terrain de légalité qui leur était conseillé par tous les hommes sensés, on n'aurait pas à déplorer les excès de ces derniers jours.

Les témoins de M. Zola

On sait que M. Zola a fait citer comme témoins à la cour d'assises un certain nombre de conseillers et d'attachés militaires à des ambassades étrangères à Paris. L'un d'eux, M. de Below Schlata, conseiller à l'ambassade d'Allemagne, interviewé par le Gaulois, a déclaré qu'il ne connaissait rien de l'affaire pour laquelle M. Zola voudrait invoquer son témoignage devant la cour d'assises. La citation ne lui a pas encore été signifiée, mais, en tout cas, il s'en réfère à ses supérieurs hiérarchiques.

Le commandant du génie Echague y Sanfroy, attaché militaire à l'ambassade d'Espagne, également interviewé, a déclaré qu'il prendra les instructions de son gouvernement.

D'autre part, une dépêche de Vienne dit que les attachés de l'ambassade autrichienne de Paris, M. Constantin Damba et le colonel Schnelder, ont reçu l'ordre de réclamer l'immunité diplomatique contre la citation de M. Emile Zola.

Vienne. — Plusieurs journaux généraux bien informés assurent, d'après des renseignements pris dans les milieux compétents, que le gouvernement autrichien n'autorisera pas le secrétaire de l'ambassade d'Autriche à Paris, ni l'attaché militaire à donner suite à la citation qui leur a été adressée pour se présenter comme témoins dans le procès Zola.

Le colonel Picquart

Il n'y a encore rien de décidé au gouvernement militaire de Paris, relativement à la nomination du conseil d'enquête qui doit juger le colonel Picquart.

Le bruit que le lieutenant colonel Picquart était sérieusement malade ayant de nouveau couru, un de nos rédacteurs a pu voir Mme Gay, sa sœur, qui va au moins une fois par semaine voir le colonel Picquart au Mont-Valérien.

Mon frère va bien, et depuis son entrée au Mont-Valérien il n'a été atteint d'aucune indisposition. Lors de ma dernière visite, je l'ai trouvé particulièrement gai et communicatif. Il a surtout insisté sur la conduite toute de délicatesse du personnel et de ses collègues envers lui. Une seule chose l'attriste : c'est le bruit fait autour de son nom et les atroces calomnies répandues sur son compte dans une partie de la presse. Il ne comprend pas le but de cette campagne.

Il m'a dit à ce propos : « Mon affaire est exclusivement militaire. Je suis officier, et à ce titre mes pairs seuls auront le droit de juger ma conduite. »

Encore hier, ajoute Mme Gay, mon frère m'a fait promettre de ne jamais parler de lui à qui que ce soit. Il désire que le silence le plus complet se fasse sur sa personne. C'est là, je crois, la conduite d'un officier soucieux de son devoir et respectueux de la discipline.

Les déclarations de M. de Bülow

L'Echo de Paris remarque les contradictions saisissantes qui existent entre les déclarations de M. de Bülow et le rapport du capitaine Lebrun Renaud, disant que Dreyfus reconnaît avoir livré aux Allemands des documents sans importance dans le but de se procurer d'autres. « Il y a un fait certain, ajoute ce journal, c'est que quelqu'un à l'extérieur a profité de la trahison. »

LES TROUBLES D'ALGÉRIE

LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Alger. — Le gouverneur est resté en conférence, la majeure partie de la matinée d'hier, avec le procureur général, le préfet d'Alger et l'officier chargé des affaires indigènes. Si l'ordre n'est pas rétabli d'ici là, il s'embarquera dans le courant de la semaine prochaine afin de demander au ministre des pouvoirs plus complets.

Les nouvelles de l'intérieur sont plus rassurantes. Un certain nombre de grands chefs indigènes ont été mandés par le gouverneur.

LA SITUATION

Alger. — Le feu a éclaté ce matin à 8 heures dans une maison de la rue Bab-Azoum, où était un des magasins pillés dimanche dernier.

La cause de cet incendie est, croit-on, purement accidentelle. Le feu a été facilement éteint. On ne signale aucun incident cette nuit.

Les journaux publient des protestations de personnes ayant des noms de désinances juives et qui se réclament de la nationalité française ou de la religion chrétienne.

UN MANIFESTE NATIONALISTE

Paris. — M. Georges Thiébaud, président du Comité républicain nationaliste de Paris adresse aux Algériens le manifeste suivant :

« Le Comité républicain nationaliste de Paris, en vous remerciant d'avoir opposé une si ferme résistance aux menées antifrancaises des communautés algériennes affiliées au syndicat Dreyfus, me charge aussi de vous prier de ne laisser entraver en rien et de protéger au besoin les cérémonies du culte israélite devant avoir lieu samedi, afin que votre attitude sur ce point conforme à celle de vos amis de Paris soit un démenti à ceux qui tentent de travestir en une querelle confessionnelle le patriotique mouvement de résistance aux agents anglo-allemands dont le syndicat Dreyfus est l'instrument. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du matin. — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 9 h. 30.

Budget de la Guerre

M. Souhet sur le chapitre des vivres demande une augmentation de plusieurs millions et la substitution de la fabrication mécanique à la fabrication manuelle préjudiciable à la santé des soldats.

Le commissaire du gouvernement répond que la fabrication est très surveillée et les prévisions budgétaires rigoureusement établies.

M. Souhet n'insiste pas. La séance est suspendue sur la demande des socialistes qui font constater que la Chambre n'est pas en nombre.

La séance est reprise à 10 h. 45.

M. Brisson. — Tous les députés sont d'accord de commencer la séance à une heure à partir de demain et ne pas siéger le matin ; il ajoute que tous ses collègues ont pris l'engagement de ne pas faire d'opposition, de ne lever aucune protes-

tion et de laisser la Chambre poursuivre ses travaux. (Applaudissements.)

M. Souhet. — Je proteste contre les approvisionnements de réserve dans les villes frontalières ! Je ne voudrais voir les approvisionnements que dans les places fortes, à l'abri de l'ennemi, et je demande au ministre d'appliquer partout le système de la gestion directe.

Le général Billot. — Votre système apporterait un trouble profond dans le plan de la mobilisation.

M. Souhet. — Vous en étiez partisan l'année dernière.

Le général Billot. — Le personnel manque.

M. Boudenoot. — Nous sommes partisans d'étendre la gestion directe ; mais, dans la mesure du possible.

M. Souhet. — Si vous ne renoncez pas au régime de l'entreprise, l'intendance en temps de guerre, comme en 1870, fera défaut.

M. Boudenoot. — Nous étendons la gestion directe dans la limite des crédits budgétaires.

Le général Billot. — Nous ne pouvons généraliser le régime de la gestion directe sans danger pour notre système d'approvisionnement.

M. Souhet dépose un projet de résolution tendant à appliquer la gestion directe. Il est repoussé par 294 voix contre 242.

La Chambre se sépare après avoir voté deux chapitres.

La suite est renvoyée à deux heures.

Séance de l'après-midi. — Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 h. 20.

Le Budget de la Guerre

On continue la discussion du budget de la guerre. On adopte, sans discussion, le chapitre 28.

M. Toussaint. — Je propose une réduction de principe de 1.000 francs sur le chapitre 29 (service de santé), en vue d'inviter le ministre de la guerre à faire enterrer civilement les militaires morts en activité de service qui n'auraient pas formellement demandé une cérémonie religieuse. Un cavalier mort subitement a été conduit à l'église, malgré la volonté des parents.

Le général Billot. — Il s'agit là d'une interpellation inscrite à l'ordre du jour de samedi prochain. Il déclare que l'usage est de faire passer par l'église la dépouille mortelle des soldats décédés, lorsque ni ceux-ci, ni leurs familles n'ont demandé qu'il en fut autrement ; c'est le cas du cavalier en question. J'ai pour principe de respecter la liberté de conscience. Je demande à la Chambre de repousser cet amendement.

M. Toussaint. — Le ministre a été trompé par ceux qui ont fait l'enquête ; de reste tout cela prouve que le gouvernement est cléricale ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'amendement est rejeté par 358 voix contre 104.

Les chapitres 29 à 32 inclus sont adoptés.

M. Roch, sur le chapitre 33 (habillement et campement), demande une augmentation de 40.000 francs dans le but de relever les salaires des ouvriers dans les magasins et en faire autant que possible l'unification.

M. Chevillon réclame une augmentation de 10.000 fr. pour les ouvriers du campement militaire de Marseille.

M. Boudenoot. — L'unification des salaires est illogique puisque la vie est plus chère dans certaines villes que dans d'autres.

M. Boyer soutient l'amendement de M. Chevillon.

Le commissaire du gouvernement et après lui le général Billot promettent de donner satisfaction dans la limite du possible aux auteurs des amendements. Ceux-ci refusent de se contenter de cette demi-satisfaction ; tous se rallient à l'amendement Chevillon qui est repoussé par 297 voix contre 225.

Le chapitre 33 est adopté.

L'interpellation Samary

Robert ?

(A suicide).

[illegible]